

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1129

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

À l'alinéa 48, après la référence :

« L. 165-3-1 »,

insérer les mots :

« du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.